

Discours d'installation de Mme Pascale Vernay, première présidente de la cour d'appel de Grenoble

En prenant place dans ce fauteuil rendu très accueillant par les propos chaleureux de bienvenue de Monsieur le Procureur Général Jacques DALLEST et de Madame la Présidente de chambre Hélène COMBES, je tiens à remercier les hautes personnalités, les autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi que tous nos invités de s'être déplacés pour assister à cette audience d'installation.

J'adresse un salut particulier à Monsieur Régis VANHASBROUCK, premier président de la cour d'appel de Lyon, Madame Sylvie MOISSON, procureure générale près cette même cour, Madame Chantal FERREIRA, première présidente de la cour d'appel de Chambéry, Madame Thérèse BRUNISSO, procureure générale près cette cour, Monsieur MEIGNIE et Monsieur CATTEAU, premiers présidents honoraires, Monsieur Paul MICHEL, procureur général honoraire, Monsieur Fabien SARTRE, président du tribunal de grande instance de Roanne et Monsieur Jérôme LAZARD, président du tribunal de grande instance d'Albertville, présent ici à un double titre, et aussi à ceux que je viens de quitter à Saint-Etienne, puisque la blessure ne s'est pas encore refermée, notamment à Monsieur David CHARMATZ, procureur de la république, Monsieur Frédéric PARIS, 1^{er} vice-président, Monsieur Alain LACOMBE, directeur de greffe, Monsieur Rachid ERREGUIBI, coordonnateur du CDAD, à ma famille et mes amis qui ont tenu à m'entourer de leur affectueuse présence, tout spécialement à l'un de mes deux enfants, mon fils qui assiste pour la toute première fois à une de mes installations, ce qui me fait mesurer la gravité de ce moment... Je suis également très touchée par les nombreuses marques de sympathie du Barreau de Saint-Etienne, dont celles de son Bâtonnier actuel, Maître Karim MRABENT, qui n'a pu se déplacer aujourd'hui en raison de ses obligations, mais dont les messages témoignent de l'estime mutuelle et de la grande cordialité qui ont marqué mes relations avec ce Barreau pendant les 4 années et demie de ma présence à Saint-Etienne. J'ai déjà rencontré la plupart des Bâtonniers du ressort et ne doute pas de pouvoir retrouver dans cette cour d'appel la même qualité d'échanges que j'ai toujours eu à coeur d'entretenir avec tous les barreaux. Celui de Grenoble, disons-le tout net, est réputé difficile : les vieilles réputations sont longues à disparaître mais j'ai la certitude, ici comme ailleurs, de pouvoir travailler dans le même esprit constructif avec les avocats que dans mes affectations précédentes. Mes rencontres très conviviales avec le Bâtonnier ROGUET m'ont au demeurant ôté tout doute à ce sujet.

Je termine mes remerciements en me tournant vers Madame Hélène COMBES, qui a assuré avec enthousiasme, efficacité et finesse d'analyse un long interim de la fonction de premier président, depuis le départ courant janvier de mon prédécesseur Monsieur Jean-François BEYNEL. J'ai pu m'entretenir à deux reprises avec lui et je dois dire que, plutôt que de lui succéder, j'aurais aimé pouvoir travailler un jour avec lui, ce qui n'aura malheureusement pas l'occasion de se produire. Il est de ces personnes qui marquent l'institution judiciaire par l'acuité de leur intelligence et par la profondeur de leur réflexion sur le sens de notre métier.

Je voudrais enfin avoir une pensée pour les déjà trop nombreux collègues qui ont côtoyé ma route et qui nous ont quittés beaucoup trop tôt : Didier JACOTOT, Edwige SULTANA-KAHN,

dont le mari et la fille sont présents dans cette salle, Caroline KOEHLIN et Aude ENDERLIN. Leur souvenir est en moi et ne s'estompera pas.

C'est toujours un moment d'émotion que d'aborder une nouvelle juridiction et en l'occurrence également une nouvelle fonction, et je constate que l'émotion ne s'émousse pas avec le temps et l'expérience, même si la cour d'appel de Grenoble est ma septième juridiction. Je suis à cet instant partagée entre deux sentiments : le plaisir tout d'abord mais aussi la conscience aiguë de la responsabilité qui m'incombe et des devoirs qui seront les miens, tant à l'égard des justiciables bien sûr qu'à l'égard de mes collègues magistrats et des personnels de greffe.

Le plaisir, il découle de la redécouverte d'une ville dans laquelle j'ai terminé mes études débutées à Lyon, il y a de cela près de 40 ans, et d'un nouveau défi à relever pour tenter, pendant les quelques années que durera mon passage dans cette cour grenobloise, de mettre mon expérience, mon énergie, ma personnalité, avec ses défauts et ses qualités, que vous apprendrez vite à découvrir, au service des justiciables de ce ressort et pour faire vivre ensemble des équipes de magistrats et de fonctionnaires appelés chaque jour à donner le meilleur d'eux-mêmes pour rendre une justice sereine, équilibrée, et de qualité malgré des effectifs resserrés, des contraintes budgétaires extrêmes et une exigence accrue de la part de l'ensemble de la société à l'égard de ses juges.

La responsabilité, elle m'habite en ce jour d'installation solennelle et m'habitera tout au long de mon séjour grenoblois car je prends la pleine mesure du travail à accomplir pour que soit rendue au quotidien une justice de qualité, une justice moderne, une justice humaine. Lorsque j'ai été entendue par le Conseil Supérieur de la Magistrature après avoir postulé pour ce poste, j'ai expliqué ma conception de la fonction de chef de cour à laquelle je m'étais portée candidate et j'ai insisté notamment sur des valeurs que j'ai toujours essayé de promouvoir et qui me paraissent fondamentales dans la direction d'une juridiction : respect de l'autre, considération, tolérance, autorité tout à la fois attentive et ferme, convivialité. Puisque le conseil a retenu ma candidature, je considère que je suis désormais tenue par une sorte d'engagement moral, plus particulièrement encore à l'égard de Monsieur le premier président VANHASBROUCK, en sa qualité de membre du CSM, engagement qui m'obligera à décliner ces valeurs dans l'exercice de ma fonction.

*

Cet exercice quotidien, je souhaite l'articuler autour de quatre grands axes : la qualité, l'accessibilité, l'ouverture et l'humanité.

1) la qualité :

En cette période de grande mutation que nous vivons avec la loi de programmation et de réforme pour la justice 2018-2022 et les défis créés par l'open data et la justice dite prédictive à un proche horizon, l'inquiétude est vive au sein de notre institution et de nos partenaires, au premier rang desquels se rangent les barreaux, dont la profession sera contrainte à des évolutions majeures.

L'accès libre à l'ensemble des décisions de justice ou l'open data judiciaire prévue par la loi du 7 octobre 2016 pour la République numérique, qui a déjà fait l'objet d'une expérimentation dans les cours d'appel de Rennes et de Douai, doit être prochainement étendue à toutes les juridictions.

Certes, comme l'a rappelé Antoine GARAPON, « l'information est un bien commun et non le privilège de celui qui détient le pouvoir ».

De ce point de vue, cette diffusion généralisée me paraît un outil particulièrement performant et doté de sens pour les professionnels du droit: avocats, notaires, huissiers et pour les justiciables eux-mêmes, lorsqu'ils sont en capacité de les appréhender. Pour autant elle me paraît un danger pour l'idée même de justice quand il est envisagé que les magistrats soit disparaissent au profit de juges virtuels pour juger certains pans de contentieux répétitifs, soit utilisent les algorithmes pour les aider à prendre leurs décisions.

Les magistrats pourraient par exemple disposer d'algorithmes de recommandations qui, en définissant les risques de récidive, pourraient les aider à déterminer si un détenu doit être libéré et selon quelles modalités. Comme l'a dit une chercheuse belge, Mme ROUVROY, à l'origine du concept de gouvernementalité algorithmique, « s'en remettre à ce type de calcul traduit un renoncement aux ambitions de la raison moderne qui liait les phénomènes à leurs causes. On ne cherche plus à comprendre l'environnement, on cherche à le prédire. Voir et comprendre sont supplantés par détecter et prévenir. Les personnes ne sont plus appréhendées en tant que sujets mais en tant qu'agrégats de données ».

On mesure aisément tous les risques que comporte cette façon de rendre la justice, qui pourrait conduire au conservatisme, au conformisme, à la paresse même de juges qui ne feront plus l'effort de chercher en eux-mêmes, dans le silence de leur conscience, la décision juste, équitable, opportune. Car être magistrat, c'est bien plus qu'appliquer la loi, toute la loi, rien que la loi, c'est aussi et surtout savoir faire preuve d'inventivité, d'humanité, de courage.

Je ne pense donc pas que la justice de demain doive être une justice virtuelle, même si elle doit saisir toutes les opportunités offertes par la masse de données et d'outils de rédaction dont elle pourra disposer avec de plus en plus de facilité.

La création du tribunal judiciaire, né de la fusion entre les tribunaux de grande instance et les tribunaux d'instance, suscite également de très légitimes interrogations et nécessite une réflexion à la fois théorique et pragmatique sur la lisibilité de la justice pour les potentiels justiciables, sur son accessibilité et son efficacité avant que soient prises les décisions sur la répartition des pôles de compétence et les éventuels transferts de contentieux au profit des tribunaux de proximité.

Ce n'est qu'au prix de cette réflexion approfondie, qui pourra s'appuyer sur les outils d'analyse mis à notre disposition, que la qualité de notre justice pourra être préservée ou améliorée.

Par ailleurs, une justice rapide, nourrie de la culture du résultat, importée d'autres secteurs d'activité qui n'ont aucun rapport avec les impératifs de la vie judiciaire, n'a que peu de sens

dans notre métier et elle produit trop souvent des décisions bâclées, peu ou pas motivées et donc finalement mal comprises et mal acceptées. A l'inverse, une justice ciselée, rendue dans des jugements artistement travaillés par des magistrats qui n'ont aucun souci d'un rendement minimal et du respect des délais, manque totalement son but et n'est manifestement plus compatible avec la vie moderne.

Toute la difficulté est de trouver le bon compromis pour rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables. En ma qualité de première présidente, je ne peux influencer d'une quelconque manière sur le contenu des décisions qui relèvent du seul pouvoir d'appréciation des magistrats concernés et c'est un principe qui ne peut souffrir aucune exception. Je tiens à le rappeler car l'indépendance des juges est le principe de base de notre système judiciaire, qui se respecte de façon absolue. Je veux le dire ou le redire de façon claire car nos partenaires l'oublie trop souvent : un président ou un premier président ne peut pas et ne doit pas intervenir auprès de ses collègues, faire pression sur eux d'une quelconque manière ou orienter leurs décisions dans un sens ou un autre, même si bien évidemment, cela n'empêche pas les échanges constructifs sur telle ou telle jurisprudence ou sur l'harmonisation des décisions rendues.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont la même addiction que moi à la série « engrenages » qui est particulièrement bien réalisée et interprétée mais qui fait un mal terrible à l'image de la magistrature, montrant des hiérarques soumis au pouvoir politique et courbant l'échine pour obtenir des promotions. Mon parcours de magistrat de terrain, et celui de bien d'autres de nos collègues, loin de tout réseau et de toute proximité avec la sphère politique, démontre qu'une carrière de magistrat peut se construire en toute indépendance et sans concessions d'aucune sorte aux principes qui doivent régir l'autorité judiciaire. Cette affirmation peut paraître une évidence puisqu'elle découle de notre statut mais elle est toujours nécessaire, les enquêtes d'opinion témoignant régulièrement de la suspicion qui entoure notre profession.

Si je ne peux ainsi influencer sur le contenu des décisions, je peux et je dois veiller en revanche à l'écoulement diligent des dossiers, avec des dates de délibérés raisonnables et respectées ; faire en sorte que chacun occupe au sein des juridictions la place qui lui convient, en fonction de ses capacités, de ses goûts et de ses aspirations, dans la mesure de leur compatibilité avec ceux de ses collègues ; favoriser le travail en équipe, entre collègues mais également avec le greffe, les magistrats à titre temporaire, les juristes assistant du magistrat et les assistants de justice, nouvelles équipes de plus en plus étoffées autour du magistrat; initier un travail de réflexion en commun sur les évolutions législatives nombreuses et parfois complexes, ainsi qu'un accompagnement technique et humain à la mise en place des réformes.

2) l'accessibilité :

Pour ceux qui me connaissent, c'est un thème qui me tient à coeur. J'ai présidé successivement trois conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et leur rôle sera à l'avenir crucial pour garantir aux justiciables, particulièrement à ceux qui se trouvent en situation de fragilité sociale ou économique, l'accès au droit et éventuellement l'accès au juge qui doit demeurer un droit effectif reconnu à chaque citoyen.

Maintenir une justice accessible à tous, notamment aux plus défavorisés ou démunis, est un défi qu'il faut relever absolument si nous voulons assurer, comme il se doit, une égalité de traitement pour tous les citoyens de notre pays.

Les professionnels du droit que nous sommes avec les avocats, les notaires et les huissiers doivent accompagner le mouvement de la modernisation, qui se traduira par la dématérialisation de toutes les procédures et leur suivi en ligne par les justiciables grâce au portail PORTALIS. C'est une avancée importante qui comblera le retard pris par notre institution par rapport à d'autres pays, notamment européens, ou à la justice administrative, mais il ne faudrait pas que cette avancée se traduise par l'exclusion de toute une frange de la population privée, pour quelque raison que ce soit, de l'appropriation de ces outils.

L'aide juridictionnelle à l'évidence mais aussi les services d'accueil unique du justiciable, désormais mis en place dans la plupart des lieux de justice, les points d'accès au droit, auxquels contribuent activement nos partenaires, et établis selon un maillage territorial de proximité vont dans le sens d'un véritable service public de l'accès au droit de nature à faciliter dans un second temps l'accès au processus judiciaire lui-même. C'est notre devoir de poursuivre dans cette voie, plus encore aujourd'hui où la société se fracture assez nettement entre ceux qui ont le sentiment de participer pleinement à un monde en mouvement et ceux qui restent sur le bord du chemin.

3) l'ouverture :

Il est souvent fait grief aux magistrats de fonctionner en vase clos, d'être ignorants des réalités du monde et de se protéger par un esprit de corps ou de caste qui les isole et les coupe des préoccupations des citoyens. Ce même reproche est adressé à l'ensemble de la haute fonction publique. Cette préoccupation a conduit le président de la république à confier une mission de réflexion à Monsieur Frédéric THIRIEZ, visant à étudier les possibilités de réforme de la formation des hauts fonctionnaires, incluant celle des magistrats.

L'idée évoquée par Monsieur THIRIEZ de créer un tronc commun de formation d'un an pour tous les hauts fonctionnaires a vivement fait réagir les syndicats de magistrats et, fait rare, les 4 conférences unanimes des premiers présidents, procureurs généraux, présidents et procureurs de la république qui ont souligné que les magistrats ont une indépendance et un statut spécifiques, garantis par la Constitution et une loi organique ; qu'ils ne devenaient pas en sortie d'école une élite privilégiée mais des magistrats de terrain en prise avec les réalités les plus dures de la vie et qu'ils le restaient, pour la plupart d'entre eux, tout au long de leur vie professionnelle.

Si leur recrutement et leur formation sont sans doute perfectibles pour les rendre encore davantage représentatifs du corps social au nom duquel ils rendent la justice, ce serait un net recul et pour tout dire une violation du principe de séparation des pouvoirs que de vouloir leur assigner une sorte de culture administrative totalement étrangère à la culture de l'indépendance qui doit être celle enseignée par une école qui ne peut qu'être spécifique à l'autorité judiciaire.

Au-delà de la formation, il est d'une impérieuse nécessité de nourrir la pratique professionnelle des magistrats par des contacts fructueux et enrichissants avec le monde extérieur et tous nos partenaires. Je sais que cette cour s'y emploie activement, notamment lors de manifestations telles que la nuit du droit ou les journées du patrimoine.

Je n'ai pu pour ma part rencontrer avant cette audience toutes les autorités, tous les partenaires institutionnels et associatifs de la juridiction mais je le ferai dans les jours et semaines qui viennent et je me fonderai très volontiers dans cette pratique d'ouverture qui était celle de mon prédécesseur et de la vôtre, Monsieur le Procureur Général.

Nous avons tenu hier le premier conseil de juridiction de la cour d'appel de Grenoble qui a regroupé sur les thèmes de la sécurité et de la vulnérabilité l'ensemble des partenaires institutionnels de notre juridiction, du monde universitaire, des chefs d'entreprise et des membres du secteur associatif afin d'être un lieu d'échanges et de connaissance réciproque.

Sans être adepte d'actions de pur affichage et d'une concertation de façade, je pense que nous pouvons trouver intérêt à ce que des regards extérieurs se posent sur notre institution pour nous aider à la rendre plus efficiente et plus en concordance avec les attentes des justiciables.

Dans le même sens, je crois aussi beaucoup à la contractualisation des relations avec nos partenaires, plus particulièrement avec le Barreau. Loin des rapports infantilisants qu'impliquent les injonctions ou sanctions pratiquées lors de la mise en état des affaires civiles, je suis persuadée que nous pouvons construire ensemble une justice rapide, loyale et constructive, ce qui suppose une vraie collaboration entre nos deux professions, notamment pour déterminer en commun le cheminement d'un dossier civil depuis sa mise au rôle jusqu'à son jugement, le cas échéant sans audience de plaidoirie.

4) l'humanité :

Nous tous, professionnels du droit, englués que nous sommes dans notre course à la décision et dans notre vocabulaire encore souvent abscons, même si de notables progrès ont été réalisés dans ce domaine, avons trop tendance à oublier que, derrière les chiffres et les dossiers, se trouvent des justiciables, souvent angoissés, dans l'attente de la décision de justice de leur vie.

Même les avocats, qui sont pourtant en contact direct avec leurs clients, se trouvent aspirés dans cette spirale juridico-administrative ou dans une sorte de confraternité obligée qui les coupent parfois de la réalité de ce que vivent leurs clients au quotidien.

J'aspire à ce que les justiciables de ce ressort quittent les juridictions, de première instance ou d'appel, avec la certitude d'avoir été écoutés et considérés, même s'ils n'ont pas obtenu sur le fond la décision de justice qui correspondait à leurs attentes.

Je tiens également particulièrement à ce que les fonctionnaires et magistrats de cette cour restent toujours sensibles à l'intense besoin d'information et de communication du public : tout courrier mérite une réponse, toute demande une explication.

Il en est de même pour les victimes d'infractions qui ne doivent pas avoir à supporter, en plus de la souffrance résultant de ce qu'elles ont subi, un traitement judiciaire qui ajoute à leur désarroi ou à leur inquiétude. Je m'attacherai à prendre contact avec les associations d'aide aux victimes du ressort pour continuer à œuvrer avec elles à l'amélioration de leurs conditions d'accueil et, en liaison avec Monsieur le Procureur Général dont je sais que c'est

une préoccupation importante, à mettre en place des actions destinées à faciliter leur parcours judiciaire.

J'ai bien conscience que notre tâche est lourde et que notre institution est, sans doute encore plus qu'autrefois, le réceptacle de beaucoup de misères, de détresses, de violences présentes dans la société. Elle doit y répondre avec des moyens qui ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions que l'on peut légitimement attendre d'une justice moderne et avec pourtant des exigences accrues émanant de toutes les couches de la société.

Ces ambitions, elles sont contenues dans des principes que nul ne peut sérieusement songer à mettre en cause : l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, la compétence, l'attention à autrui, la discrétion et la réserve. Mais comment ne pas être tétanisés par le nombre incalculable de qualités, parfois difficiles à concilier, que doit posséder un bon magistrat: discret, mais affirmé, prudent mais courageux, modéré mais sachant se faire respecter et faire respecter les autres, indifférent au désir de plaire ou à la crainte de déplaire, mais soucieux de donner à l'opinion publique une bonne image de l'institution judiciaire, réservé dans l'expression de ses opinions ou sentiments, mais capable d'être attentif à autrui et de percevoir les attentes des justiciables, diligent mais sans précipitation excessive, connaissant la vie mais sachant prendre ses distances avec les acteurs sociaux. Le Réseau Européen des Conseils de la Justice a même appelé à un devoir d'indignation lorsque la démocratie et les libertés fondamentales sont en péril.

Que de vertus donc pour être un bon magistrat et quelle exigence de tous les instants pour cet homme ou cette femme, obligé, comme l'avait souligné il y a quelques années le Conseil Supérieur de la Magistrature, par sa mission et par sa profession, à l'excellence !

En son temps, François de la Rochefoucauld avait résumé en une phrase tout l'art de juger lorsqu'il disait : « pour juger le monde, il faut le voir de loin et l'avoir beaucoup vu de près ».

Autrement dit, il faut tout connaître de la vie pour démêler le faux du vrai, débusquer les injustices, les comportements anti-sociaux, malhonnêtes, appliquer la bonne règle de droit, ou encore déterminer entre deux parents également sincères ou également aimants lequel sera le plus apte à s'occuper au quotidien des enfants du couple, savoir quand des mesures doivent être prises pour protéger ceux-ci ou quand faire confiance à un condamné qui demande à être libéré.

Mais il faut en même temps s'abstraire suffisamment de la vie pour savoir résister à ses préjugés ou à ses blocages intérieurs, autant qu'aux pressions ou sollicitations extérieures, parfois insidieuses.

Comme le disait Einstein, « il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé ».

Je le dis chaque année aux auditeurs de justice qui vont prendre leur premier poste, l'essentiel est de nourrir sa vie professionnelle de la richesse de sa vie personnelle. Un bon magistrat, c'est aussi et peut-être d'abord un magistrat équilibré, bien dans sa vie, bien dans sa peau.

Le Réseau Européen des Conseils de la Justice a tout de même admis dans un rapport que les obligations qu'il avait rappelées ne s'opposaient pas à ce que le magistrat mène une vie sociale normale. Nous voilà donc rassurés...je pourrai à l'issue de cette audience aller à votre rencontre pour faire votre connaissance et peut-être même esquisser un sourire en vous serrant la main, même si c'est beaucoup d'audace, j'en conviens...

Je sais qu'à Grenoble, comme ailleurs, les difficultés ne manquent pas. J'en ai déjà découvert quelques-unes, telles que des vacances de postes importantes au sein des personnels de greffe, qui conduisent à une usure et une lassitude bien compréhensibles, ainsi que des conditions de travail parfois dégradées dans les tribunaux de grande instance du ressort en raison notamment de la vétusté des locaux ou de leur exigüité, et j'en découvrirai inévitablement d'autres.

Les quelques encore trop rares contacts que j'ai eus avec les présidentes des 5 tribunaux de grande instance du ressort, les collègues du siège et du parquet, les directeurs de Greffe et les fonctionnaires me laissent penser que les bonnes volontés sont ici réunies pour y faire face et qu'ils partagent le même souci que moi de qualité, d'efficacité et d'humanité.

Nous les partagerons également avec tous ceux qui concourent au bon fonctionnement de la justice : les services de police et de gendarmerie, les personnels des centres pénitentiaires, du service pénitentiaire d'insertion et de probation, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les administrateurs et mandataires judiciaires, ainsi que les huissiers et les notaires et le premier d'entre nos partenaires, le Barreau bien sûr qui peut contribuer grandement à ce que la justice soit rendue dans notre ressort avec sérénité, dans un climat de confiance partagé.

J'y associe également naturellement la Faculté de Droit et l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, partenaires privilégiés qui établissent un pont entre les professionnels du droit d'aujourd'hui et ceux de demain.

Quant à vous, Monsieur le Procureur Général, notre curieux système de dyarchie va nous obliger à une sorte d'union forcée à la tête de cette cour et nous devons cohabiter pour le bien de tous. Vous avez cette faculté impressionnante de ne pas changer malgré le temps qui passe et je vous retrouve avec bonheur tel que vous étiez lorsque nous avons travaillé ensemble il y a déjà plus de quinze années. Je ne doute donc pas un seul instant de la qualité et de la convivialité de la relation dyarchique que nous mettrons en place.

La ville de Grenoble, même si je n'en ignore pas les côtés sombres, a la réputation d'une ville moderne, jeune, dynamique et innovante, qui veut vivre avec son époque dans ce qu'elle a de plus positif. Je souhaite qu'il en soit de même pour la vie judiciaire du ressort de cette cour d'appel. J'ai découvert à mon arrivée avec étonnement la jeunesse de certains collègues conseillers et je m'en réjouis car elle introduit une diversité bienvenue dans le profil des magistrats statuant en appel, mixant pour le meilleur des magistrats d'expérience, pour ne pas employer une expression plus désobligeante, et des magistrats un peu plus « tendres », ce qui est de nature à créer une excellente synergie.

Mon prédécesseur a souligné, lors de la récente remise de sa médaille par la conférence des premiers présidents, que cette fonction, si on le souhaitait, permettait la création, l'innovation, l'imagination... Victor Hugo l'a proclamé en son temps : « la raison, c'est l'intelligence en exercice ; l'imagination, c'est l'intelligence en érection ». Alors mettons l'intelligence en érection au sein de cette cour ! Vous me pardonnerez cette expression audacieuse, j'en conviens, notamment en présence d'une cour si féminine et dans une telle enceinte empreinte de solennité mais elle a le mérite de combattre un éventuel relâchement de l'attention bien compréhensible en cette fin d'après-midi...

Monsieur le Procureur Général, avez-vous d'autres réquisitions ?

Pour vous remercier de votre patiente attention, je vous invite à nous rejoindre pour partager quelques rafraîchissements bien mérités et faire plus ample connaissance autour d'un verre.